

Conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, tout membre d'un conseil municipal doit, dans les six mois suivant le début de son mandat — ou dans un délai de neuf mois dans le cas d'un élu réélu — participer à une formation portant sur l'éthique et la déontologie en matière municipale. Par ailleurs, la municipalité a l'obligation de tenir à jour, sur son site Internet, la liste des membres du conseil ayant complété cette formation, assurant ainsi une transparence et une reddition de comptes envers la population.

Monsieur Steve Lanciaux, maire Comprendre le fonctionnement municipal et le rôle d'élu Éthique et déontologie en matière municipale	 Suivie le 15 décembre 2025 Suivie le 11 avril 2026
Monsieur Robin Cotnoir, conseiller numéro 1 Comprendre le fonctionnement municipal et le rôle d'élu Éthique et déontologie en matière municipale	 Suivie le 13 décembre 2025 Suivie le 11 avril 2026
Madame Marie-Soleil Poulin, conseillère numéro 2 Comprendre le fonctionnement municipal et le rôle d'élu Éthique et déontologie en matière municipale	 Suivie le 6 avril 2026 Suivie le 11 avril 2026
Monsieur Guillaume St-Pierre, conseiller numéro 3 Comprendre le fonctionnement municipal et le rôle d'élu Éthique et déontologie en matière municipale	 Suivie le 13 décembre 2025 Suivie le 23 mars 2026
Monsieur Mario St-Pierre, conseiller numéro 4 Comprendre le fonctionnement municipal et le rôle d'élu Éthique et déontologie en matière municipale	 Suivie le 11 avril 2026 Suivie le 28 mars 2026
Madame Marie-Pier Lévesque conseillère numéro 5 Comprendre le fonctionnement municipal et le rôle d'élu Éthique et déontologie en matière municipale	 Suivie le 25 juillet 2026 Suivie le 29 juin 2026
Monsieur Benjamin Canzani, conseiller numéro 6 Comprendre le fonctionnement municipal et le rôle d'élu Éthique et déontologie en matière municipale	 Suivie le 15 décembre 2025 Suivie le 23 mars 2026